

CHARTRE D'UTILISATION DES SERVICES NUMÉRIQUES ET NOTAMMENT DE L'ENT

PRÉAMBULE :

Les services numériques, qu'ils soient fournis par les collectivités ou par l'Éducation nationale sont partie intégrante du service public d'éducation et participent à la réalisation de ses objectifs.

ENT ... est un espace numérique de travail (ENT) pensé spécialement pour l'école primaire. Cet outil permet aux enseignants, aux élèves et à leurs parents, d'échanger sur une plateforme sécurisée, respectant les règles du RGPD¹, adaptée aux besoins des enseignants dans leurs pratiques pédagogiques et facile d'accès pour les enfants.

La présente charte définit les règles d'usages des équipements, services et réseaux au sein de l'école primaire Française DOLTO de Bayon, en rappelant le cadre légal. Elle précise également les droits et obligations de l'utilisateur.

Article 1. Services proposés

La directrice, les enseignants et les élèves de l'école disposent, selon leur fonction et leur profil, des services suivants :

- ❖ accès Internet, protégé par le dispositif de protection des mineurs du rectorat ;
- ❖ accès à un Environnement Numérique de Travail (ENT) **ENT** comprenant (sans être exhaustif) :
 - un service de diffusion d'informations (messagerie / cahier de liaison)
 - un accès aux données de vie scolaire (cahier de texte (devoirs), livrets) ;
 - un accès à la vie de la classe (mise en ligne de contenus)

Article 2. Compte d'accès

L'accès aux services décrits dans l'article 1 est soumis à une identification et une authentification préalable de l'utilisateur, qui dispose pour cela d'un « compte d'accès » constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers, et l'utilisateur est responsable de leur conservation, sous peine d'engager sa responsabilité civile. La personne qui utiliserait le compte d'un tiers se rendrait coupable du délit d'usurpation d'identité.

Dans ce cadre, vous vous engagez à :

- ✓ Ne pas divulguer votre identifiant et votre mot de passe de connexion ;
- ✓ Ne pas vous connecter avec le compte de quelqu'un d'autre ;
- ✓ Informer immédiatement la directrice de l'école de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels.

Article 3. Respect de la législation

Outre l'atteinte aux principes fondamentaux de l'Éducation nationale, dont en particulier ceux de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également (mais pas exclusivement) interdits et le cas échéant poursuivis par voie pénale et civile :

- ❖ les atteintes à la vie privée des personnes : le respect de la vie privée, le droit à l'image et la collecte illicite de données à caractère personnel ;
- ❖ les violations de la propriété intellectuelle² : ne copier et n'utiliser que des textes, des images, des sons libres de droits ou après en avoir demandé l'autorisation de l'auteur ;
- ❖ les injures privées et outrages aux personnes chargées d'une mission de service public ;

¹ <https://www.edumooov.com/pages/privacy-policies-families>

² Article L-122-5, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20081211&idArticle=LEGIARTI000006278917>

- ❖ la diffamation et l'injure publiques ;
- ❖ la provocation aux crimes et délits ou leur apologie ;
- ❖ la diffusion de contenu inadaptés aux mineurs.

Article 4. Usage raisonnable et préservation de l'intégrité du service

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des services disponibles dans l'école. Il s'engage à ne pas apporter volontairement de perturbations à leur fonctionnement. L'utilisateur s'engage à avoir une utilisation raisonnable, principalement à des fins scolaires, des services et notamment du réseau, de la messagerie, des ressources informatiques..., afin d'en éviter la saturation et l'excès.

Dans ce cadre, vous vous engagez à :

- ✓ Demeurer responsable de ce que vous et votre enfant pouvez écrire ou dire en utilisant un langage correct et respectueux³ ;
- ✓ Informer le directeur de l'école en cas de réception par vous-même ou par votre enfant d'un message contenant des éléments inappropriés ;
- ✓ Si vous utilisez la plateforme pour signaler une absence ou un changement de planning, l'effectuer bien avant le début des cours ;
- ✓ Ne pas exiger des enseignants qu'ils répondent à vos sollicitations en dehors du temps scolaire ;
- ✓ Ne déposer dans l'espace documentaire que des documents à usage scolaire. En aucun cas l'ENT ... ne doit servir au partage de fichiers légaux ou piratés (musique, vidéos...) ;
- ✓ N'utiliser l'ENT ... que dans le cadre de la scolarité de votre enfant. Aucun contenu ne peut être publié de manière anonyme : les éléments sont systématiquement tracés et engagent la pleine responsabilité de l'utilisateur.

Article 5. Droits de l'utilisateur

L'école ouvre à l'utilisateur l'accès aux services décrits à l'article 2 après acceptation du règlement intérieur auquel cette Charte est annexée. L'acceptation des élèves mineurs est accompagnée de l'acceptation de ses responsables légaux.

Article 6. Dispositions

La présente Charte est annexée au règlement intérieur de l'École. La violation de ces engagements pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux services, à des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur et le cas échéant aux poursuites prévues par les lois en vigueur.

Dans ce cadre, vous vous engagez à :

- ✓ Respecter les règles établies par cette charte. Dans le cas contraire, les droits d'accès à l'ENT ... pourront être limités, suspendus ou supprimés pour vous et/ou pour votre enfant, et des poursuites pourront être engagées si nécessaire.

<u>Responsable 1</u>	<u>Responsable 2</u>	<u>Élève</u>	<u>Directrice</u>
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature

³ Toutes les données transmises sont conservées et consultables, sur l'ensemble de cette application (cahier de textes, cahier de liaison, cahier de vie...).